

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 FEVRIER 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 65

Votants : 72 (dont 7 procurations)

N°4 A/

OBJET :

DEVELOPPEMENT
DURABLE

RAPPORT 2018

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 7 MARS 2019

Publiée ou notifiée

le : - 7 MARS 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER – J. TERRACOL (à partir de la question n°4 A/), Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ - P. SEMET (de la question n°1 à la n°14 et à partir de la n°19) - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – E. GOULFERT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – G. MAQUIN – C. MALHURET – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - B. KAJDAN (de la question n° à la n°1 à la n°4 C/) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE (de la question n°1 à la n°9 D/ et à partir de la n°12) – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J.P BLANC à C. CATARD - A. DAUPHIN à A. CORNE - J. BLETTERY à Mme COULANGE - M. GUYOT à Mme E. CUISSET, MC. STEYER à G. MAQUIN - C. GRELET à JJ. MARMOL - B. KAJDAN à JL. GUITARD (à partir de la question n°4 D/) - C. POMMERAY à F. SKVOR Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mme et MM. M. MORGAND par M. S. DELABRE (de la question n°1 à la n°8 et à partir de la n°9 C/) - F. BOFFETY par J. THOMARAT, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mme et MM. I. DELUNEL – F. SZYPULA, Vice-Présidents.

M. B. BAYLAUCQ - M. CHARASSE - JM. BOUREL, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Vice-Président.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment ses compétences en matière de développement durable,

Vu la loi portant engagement national pour l'environnement en date du 12 juillet 2010 et notamment, son article 255 instaurant l'obligation pour les EPCI de plus de 50 000 habitants de réaliser un rapport d'activité sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable,

Vu le décret du 17 juin 2011 et la circulaire du 3 août définissant les modalités de mise en œuvre de ce rapport,

Vu la délibération N°7 du 28 février 2019 portant acte du débat d'orientations budgétaires et le débat qui s'y rapporte,

Vu le document annexé à la convocation et au présent rapport :

- Débat sur le rapport du développement durable 2018

Considérant que le rapport doit être présenté au conseil communautaire préalablement au débat d'orientations budgétaires,

Oùï l'exposé sur le rapport du développement durable présenté par Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président chargé du développement durable, des énergies et des espaces naturels sensibles.

Le Conseil Communautaire ayant débattu,

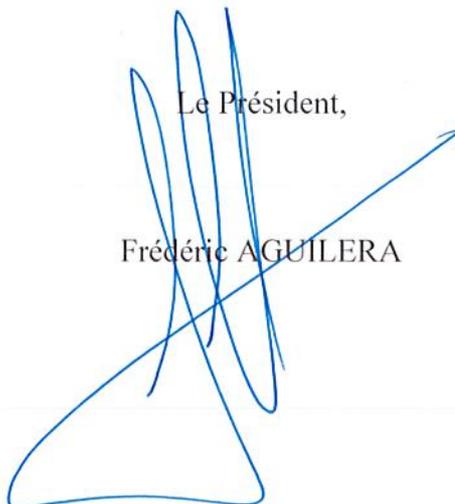
Prend acte.

Le rapport sur le développement durable 2018 (et le document ci-annexé à la présente délibération) sera transmis à Mme la Sous-Préfète de Vichy et Madame la Trésorière Principale de Vichy.

.....
Fait et délibéré, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 28 février 2019.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



ANNEXE – RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2018

PROJET

Table des matières

INTRODUCTION	3
1- LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES.....	5
1-1 – Les éléments d’une politique d’achat public responsable.....	5
1-2 – « Manger mieux un enjeu local ! » une démarche alimentaire nouvelle.....	6
1-3 - Soutenir l’attractivité touristique et l’activité économiques.....	6
1-4 – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	7
2- LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS.....	8
2-1 – Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d’Urbanisme (PLU) : la nécessaire planification urbaine	8
2-2 –Maison de l’habitat et de l’énergie : un habitat digne pour tous.....	10
2-2-1 – Réhabiliter l’habitat : OPAH	10
Nouveauté 2018 : la création d’un service en ligne pour les demandes de subventions.....	11
Vers de nouvelles OPAH.....	11
2-2-2 - Accueillir les Gens du Voyage.....	12
2-3 – La politique globale de déplacement (PGD) au service de la cohésion sociale et territoriale.....	12
2-4 – Développer une politique communautaire de cohésion sociale : le Contrat de Ville et le Plan Local pour l’Insertion et l’Emploi.....	16
2-4-1 – Le Contrat de Ville.....	16
Présentation générale	16
La programmation 2018	18
2-4-2 - Le Développement Social Urbain (DSU).....	18
2-4-3 – Le Plan local pour l’insertion et l’emploi (PLIE).....	18
Chantier d’insertion itinérant- Bâtiment second œuvre (Galatée).....	19
Poste de facilitateur « relations entreprise » (SIEL).....	19
Soutien financier aux Ateliers et Chantiers d’Insertion du territoire :	19
Par ailleurs une partie du budget de l’Economie Sociale et Solidaire a soutenu :.....	19
2-5 – Dématérialisation des procédures	19
3- LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES.....	20
Rappel : loi de Biodiversité.....	20

3-1 – Préserver les espaces remarquables et la biodiversité sur le territoire.....	21
3-2– Différentes échelles d'intervention pour préserver la ressource en eau	21
3-2-1 Gestion et restauration des milieux aquatiques.....	21
Enfin, 2018 voit l'achèvement des réflexions sur 3 des 5 grands projets de l'agglomération : les bords d'Allier de Saint Yorre et d'Abrest, le Parc Naturel Urbain de Charmeil et de Saint Rémy en Rollat et l'aménagement du Sichon en Cœur Urbain. Ces réflexions seront suivies en 2019 des dossiers environnementaux en prévision des travaux... Pour ce qui est de l'aménagement de la base nature de Saint Germain des Fossés et de Billy, les études préalables et la programmation des travaux ont commencé en 2018 et se poursuivront 1 ^{er} semestre 2019.....	23
3-2-2 Eaux pluviales : privilégier leur infiltration !	23
3-2-3– Assainissement.....	24
3-3 – Sensibiliser et impliquer les habitants	24
4- L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS	26
4-1– L'enfance et la jeunesse	26
4-2 – Développer une politique culturelle pour tous.....	26
4-3 – Développer une politique sportive pour tous	26
4-4 – Renforcer l'accessibilité des équipements communautaires.....	27
5- LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	29
Rappel : loi de Transition énergétique.....	29
5-1- Efficacité énergétique.....	30
5-2- Mobiliser les ressources d'énergie renouvelable.....	30
5-3- Face à la précarité énergétique, agir avec la Maison de l'habitat.....	31
5-4- Sensibiliser et impliquer les habitants	32
UNE ACTION COMMUNAUTAIRE A DEPLOYER.....	33
CONCLUSION	33

INTRODUCTION

▪ LE CADRE DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du projet d'agglomération adopté en 2015, M. Michel Aurambout, Vice-Président délégué au Développement durable, aux Energies et aux Espaces naturels sensibles et le groupe Développement durable réunissant 10 élus communautaires volontaires, poursuivent leur réflexion en faveur d'un développement et d'un aménagement du territoire adapté aux enjeux de la biodiversité et par voie de conséquence climatiques. Pour rappel, leur travail repose sur les finalités du développement durable :

- les modes de production et de consommation responsables,
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations,
- la biodiversité et la lutte contre le changement climatique,
- l'épanouissement de tous les êtres humains.

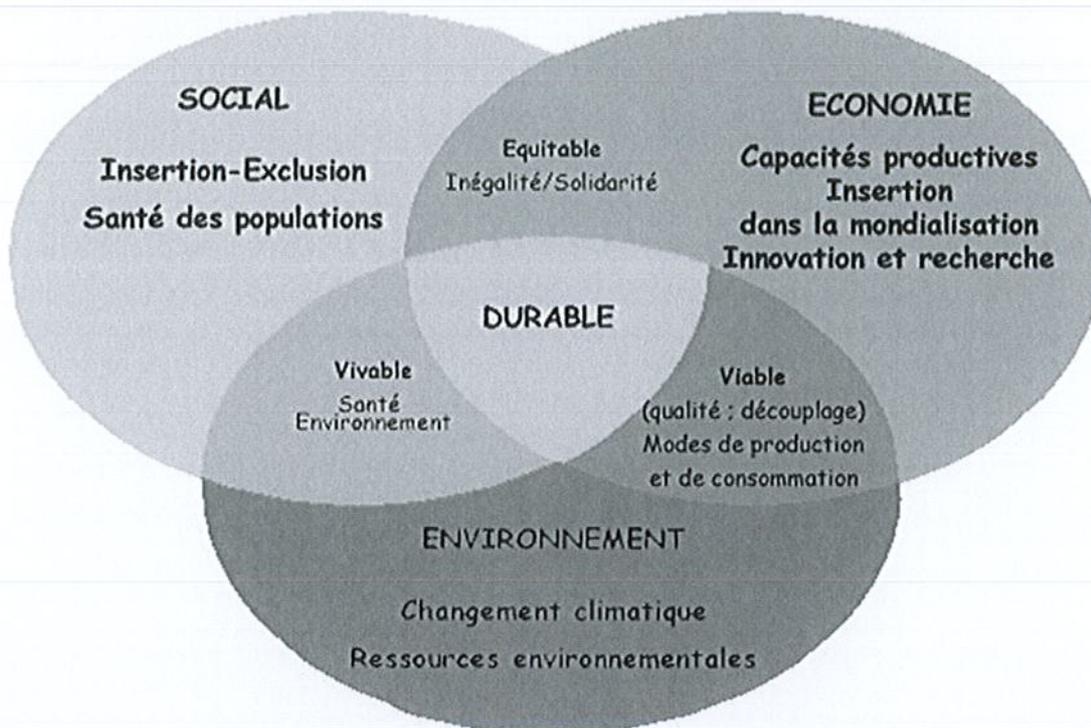
En terme de développement *durable*, traduction de *soutenable* que les Anglo-Saxons lui préfèrent, il est désormais acquis que l'action publique s'inscrit dans un contexte singulier *d'adaptation* au changement climatique : non seulement notre climat se réchauffe à l'échelle planétaire, mais le scénario le plus favorable publié par le GIEC à l'automne 2018 (pic de CO₂ atteint en 2020), souligne l'urgence de l'application de l'Accord de Paris face aux émissions de gaz à effet de serre, si nous ne voulons pas excéder +2° d'ici à 2100...

A l'échelon local, en 2018, VICHY COMMUNAUTE a pris la mesure des nouvelles compétences transférées avec la fusion territoriale depuis janvier 2017, telles que les Sports, le Tourisme ou plus récemment, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Ces nouvelles responsabilités ont abouti à l'introduction de nouvelles missions et la réorganisation de services, tel le tourisme porté désormais par une société publique locale cofinancée Ville de Vichy et VICHY COMMUNAUTE. Le territoire a également engagé la mise en œuvre de son Projet Alimentaire Territorial à travers une gouvernance dédiée (des acteurs de la production à ceux de la consommation). VICHY COMMUNAUTE désormais « Territoire à énergie positive (TEPOS) » par convention avec l'ADEME, a renforcé sa capacité d'animation pour aller au-devant de la population et relier son action de transition énergétique aux activités sur l'ensemble du territoire : l'objectif est de diviser par deux la consommation en énergie et de couvrir 100% de ces besoins à l'horizon 2050 par des énergies renouvelables et locales. En cohérence avec cette trajectoire, la réactualisation du Plan Climat Air Energie Territorial a été confiée au Syndicat Départemental des Energies ; cette réactualisation est opérée à une échelle pertinente en coordination entre villes et campagne, avec les 2 autres communautés d'agglomération de Moulins et de Montluçon, tandis que le SDE engage parallèlement la rédaction des nouveaux Plans Climat Air Energie des communautés de communes.

Définir son besoin !

Que ce soit la gestion des ressources, l'équipement public - bâtiment ou aménagement - le soutien au développement économique et touristique, que ce soit répondre à une interpellation des habitants ou porter une démarche globale de changement des pratiques... se posera toujours la question de la définition du besoin en vérifiant les attentes et en interrogeant les compétences extérieures. Il est

important de mesurer l'impact d'un projet dans le temps et dans l'espace. L'urgence environnementale et climatique fixe le cap : la priorité est au développement viable, viable et équitable...



Le présent rapport retrace l'ensemble des actions significatives en 2018 portées par VICHY COMMUNAUTE. Il est organisé en six parties : les cinq premières correspondent à l'analyse de nos politiques communautaires au regard de chacune des finalités et de leurs enjeux, parfois en allant chercher l'exemplarité dans l'action publique. La dernière partie porte sur les conditions de déploiement d'une démarche globale pour les prochaines années...

1- LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

L'ENJEU

L'incitation au changement passe par l'exemplarité des politiques publiques, en particulier par l'achat public : efficacité et économies réinvesties dans l'amélioration du service à la population. La collectivité joue un rôle essentiel dans la sensibilisation de la population en faveur de modes de production et de consommation responsables, visant une meilleure maîtrise de la demande énergétique.

En 2018, la loi EGALIM issue des Etats généraux de l'alimentation a donné un cadre national en matière de restauration collective et d'approvisionnement alimentaire local et de qualité. Cette évolution partagée par l'ensemble de la chaîne agroalimentaire est particulièrement favorable à la relocalisation de l'emploi et de la valeur créée. La qualité de la restauration collective est en grande partie de la responsabilité des collectivités.

Au-delà le cadre légal et réglementaire, c'est également en *anticipant* les facteurs de risques naturels que la collectivité peut faire valoir sa responsabilité tant dans la conception que dans la réalisation de ses aménagements (ou équipements), pour renforcer la protection de la population et des activités, donc maintenir l'emploi.

LA PRISE EN COMPTE PAR VICHY COMMUNAUTE

1-1 – Les éléments d'une politique d'achat public responsable

En 2018, le service mutualisé des marchés publics et achats a étendu la dématérialisation des procédures de marchés à tous, en anticipant dès le 1^{er} avril, alors que l'obligation entrait en vigueur le 1^{er} octobre. Au 31 décembre 2018, les chiffres montrent que le nombre de retrait de dossiers ainsi que le nombre de dépôt des offres, a triplé pour VICHY COMMUNAUTE avec respectivement + 294 % de retraits de dossiers et + 278% de dépôts comparé à l'activité de 2016.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, VICHY COMMUNAUTE s'est donné comme objectif d'introduire *systématiquement* une clause d'insertion sociale dans ses marchés publics :

- **la clause d'insertion sociale, condition d'exécution du marché** : le prestataire a l'obligation d'exécuter un nombre d'heures d'insertion sociale imposé par le contrat, calculé à partir d'un coefficient appliqué sur la part de main d'œuvre que représente la prestation. Ce coefficient est pondéré en fonction de la technicité de la prestation à réaliser. En d'autres termes, plus les travaux requièrent de la main d'œuvre peu qualifiée, plus le nombre d'heures d'insertion est élevé.
- **le critère de performance, critère de sélection des offres** : il s'agit ici d'introduire comme critère de sélection des offres un critère « insertion sociale » jugé à partir des éléments suivants :

- affectation du personnel éligible à l'insertion sociale à l'exécution du marché (embauche directe en CDD ou CDI, recours à un sous-traitant éligible, ...),
 - politique de l'entreprise en matière d'insertion sociale et/ou d'apprentissage (nombre d'apprentis, qualification tutorat, politique d'accompagnement social ou professionnel, plan de formation...),
- **l'utilisation conjuguée de la clause d'insertion et du critère de performance** : à partir d'un nombre d'heures imposés.

En systématisant l'introduction d'une clause sociale et après avoir expérimenté des clauses environnementales dans ses marchés les plus impactant, VICHY COMMUNAUTE se donne pour objectif au cours de 2019 de faire la synthèse et généraliser l'introduction d'une clause « développement durable », mieux adaptée aux exigences de la commande publique...

1-2 – « Manger mieux un enjeu local ! » une démarche alimentaire nouvelle

En janvier 2018, VICHY COMMUNAUTE a lancé sa démarche de Projet Alimentaire Territorial avec un ensemble d'acteurs du champ à l'assiette. Producteurs, Transformateurs (ou préparateurs), Distributeurs et Consommateurs, réunis au sein du P.A.T. travaillent à des thématiques diverses qui relèvent tout autant de l'accès au foncier agricole, de la structuration de filières courtes pour approvisionner la restauration collective que de la santé ou du juste prix pour l'accès de tous à une alimentation de qualité.

Un comité de pilotage restreint et un large comité technique qui se veut représentatif de la chaîne alimentaire, se sont réunis plusieurs fois pour vérifier l'adéquation des attentes avec les pistes d'actions dégagées par l'étude d'opportunité de 2017. Et pouvoir entamer le programme d'actions... Au printemps, le forum « *Quelle alimentation demain ?* » a fait découvrir la démarche au public, se rencontrer les acteurs et partager les objectifs de la stratégie territoriale autour de la relocalisation de l'emploi et de la richesse produite ; de la production et de la consommation responsables. Les inventaires du potentiel foncier remobilisable et de la restauration collective (publique/privée) ont été dressés pour chaque commune et restitués à l'automne. Les témoignages des premières actions réalisées ou déjà en cours ont également permis au comité technique de partager la réalité du territoire : un porteur de projet en production maraîchère ; l'abattoir de Vichy-Rhue ; un commerce associatif de proximité en zone de montagne ; une épicerie sociale approvisionnée localement ; un bilan de la plateforme AgriLocal03...

Cette démarche de coconstruction à travers des temps d'échanges productifs, vise l'appropriation collective du P.A.T. et sa pérennisation.

1-3 - Soutenir l'attractivité touristique et l'activité économiques

Le potentiel de développement touristique de VICHY COMMUNAUTE est indéniable. Outre la destination touristique qu'incarne Vichy et son patrimoine thermal, c'est bien tout le territoire communautaire qui constitue une offre complémentaire à valoriser. Ainsi, l'Agglomération avec l'aide de la Région et du Département, a défini un plan d'investissement sans précédent pour la Montagne Bourbonnaise. Cette armature de sites touristiques phares, que sont le plan d'eau de Saint Clément, la Loge des Gardes et le pic du Montoncel, est complétée par l'aménagement de sites plus diffus,

propices aux activités de pleine nature et notamment la randonnée, l'escalade, le trail et la course d'orientation. A cela s'ajoute l'aménagement lancé en 2018, des bords d'Allier, pour la future voie verte d'enjeu national « *Vélo Route V 70* » ...

Cette offre a vocation à être promue par la Société Publique Locale *Vichy Destinations*, en charge de la promotion du tourisme, afin de développer la fréquentation touristique et ainsi permettre aux opérateurs locaux de mieux vivre de leur activité, qu'il s'agisse d'hébergement ou de vente directe de produits et services. Ces différents axes de développement ont vocation à se faire dans le respect, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, car c'est ce qui est attendu des clientèles et correspond à l'image de notre territoire.

En matière d'activité économique non touristique, VICHY COMMUNAUTE se positionne en qualité de soutien aux initiatives. Une attention très forte a été accordée en 2018 à la question de la redynamisation des centres villes et centres bourgs. En effet, le maintien d'une activité économique dans les cœurs des communes qui constituent l'armature territoriale, est fondamental. VICHY COMMUNAUTE apporte donc un soutien financier aux projets économiques dans les périmètres définis par les communes, ainsi qu'une assistance technique dans la définition des centralités et la mise en œuvre de plans globaux d'aménagement de bourgs.

1-4 – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

L'image de l'agglomération de Vichy est aussi étroitement associée à l'eau, qu'elle soit celle de la rivière Allier qui dessine et marque fortement le territoire, ou qu'elle soit plus souterraine et ne ressurgisse que par le biais des sources thermales.

Mais il ne faut pas perdre de vue qu'une rivière, tôt ou tard, déborde. Dans l'agglomération de Vichy, près de 4000 emplois et 7000 habitants seraient exposés aux débordements directs de l'Allier si elle connaissait une crue comme celle de 1866. Cette crue, qualifiée de crue moyenne par la réglementation, est celle prise en référence et a une fréquence de retour de 150 ans, ce qui veut dire que, contrairement aux idées reçues, elle a une chance sur 150 chaque année de se produire.

En 2018, l'Etat a mené l'élaboration du *plan de prévention des risques d'inondation* de l'Allier. Cette démarche importante fixe les conditions dans lesquelles les constructions peuvent être autorisées dans les zones inondables de l'Allier. L'enjeu est d'accompagner la mutation du bâti pour permettre la réduction de la vulnérabilité au risque inondation du territoire.

Ce document réglementaire constitue ainsi un des moyens pour le territoire de remplir les objectifs de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation approuvée en 2017 par l'agglomération :

- augmenter la sécurité des populations
- réduire le coût des dommages
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

Pour illustrer, les travaux de réaménagement de la rive gauche du lac d'Allier intègrent plusieurs améliorations identifiées durant l'étude achevée cette année. Ils ont démarré en septembre avec la réorganisation de la desserte. En remettant les voies au gabarit réglementaire et en améliorant l'accessibilité de la boucle des Isles, le projet contribue à réduire la vulnérabilité au risque inondation pour les habitants du quartier. D'importants déblais redonnant de la place pour l'écoulement des eaux ou encore la sécurisation des réseaux électriques participent également à réduire cette fragilité.

2- LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

L'ENJEU

Il s'agit de répondre à des besoins essentiels de nos sociétés pour que chacun puisse se loger, se déplacer, accéder à son lieu d'activité et aux services à la population. La collectivité s'efforce d'y répondre dans une préoccupation de solidarité et de lutte contre la précarité.

LA PRISE EN COMPTE PAR VICHY COMMUNAUTE

En matière d'organisation de l'espace à long terme, l'agglomération intervient sur ces questions dans le cadre de l'exercice de plusieurs de ses compétences : la transcription du Scot dans les PLU (1) ou à plus court terme en mettant à disposition des populations des outils pour améliorer leur habitat (2), en facilitant leurs déplacements (3) et en accompagnant (4) l'emploi et l'action culturelle.

2-1 – Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'Urbanisme (PLU) : la nécessaire planification urbaine

Pour rappel, le schéma de cohérence territoriale s'appuie sur les principes suivants :

- la solidarité entre les communes (développement urbain équilibré), mais aussi la solidarité entre les habitants en misant sur un urbanisme de proximité (en créant des zones mixtes dans lesquelles sont présentes activités, emplois, logements commerces et en facilitant les déplacements en modes doux qui favorisent le lien social et protègent notre environnement)
- la qualité de vie omniprésente dans l'agglomération et le bien vivre ensemble.
- la réduction de la consommation d'espace afin d'assurer un développement durable du territoire en veillant au respect de l'environnement.
- l'attractivité de l'agglomération à l'égard des entreprises et de nouveaux habitants en misant sur des aménagements innovants et d'excellence

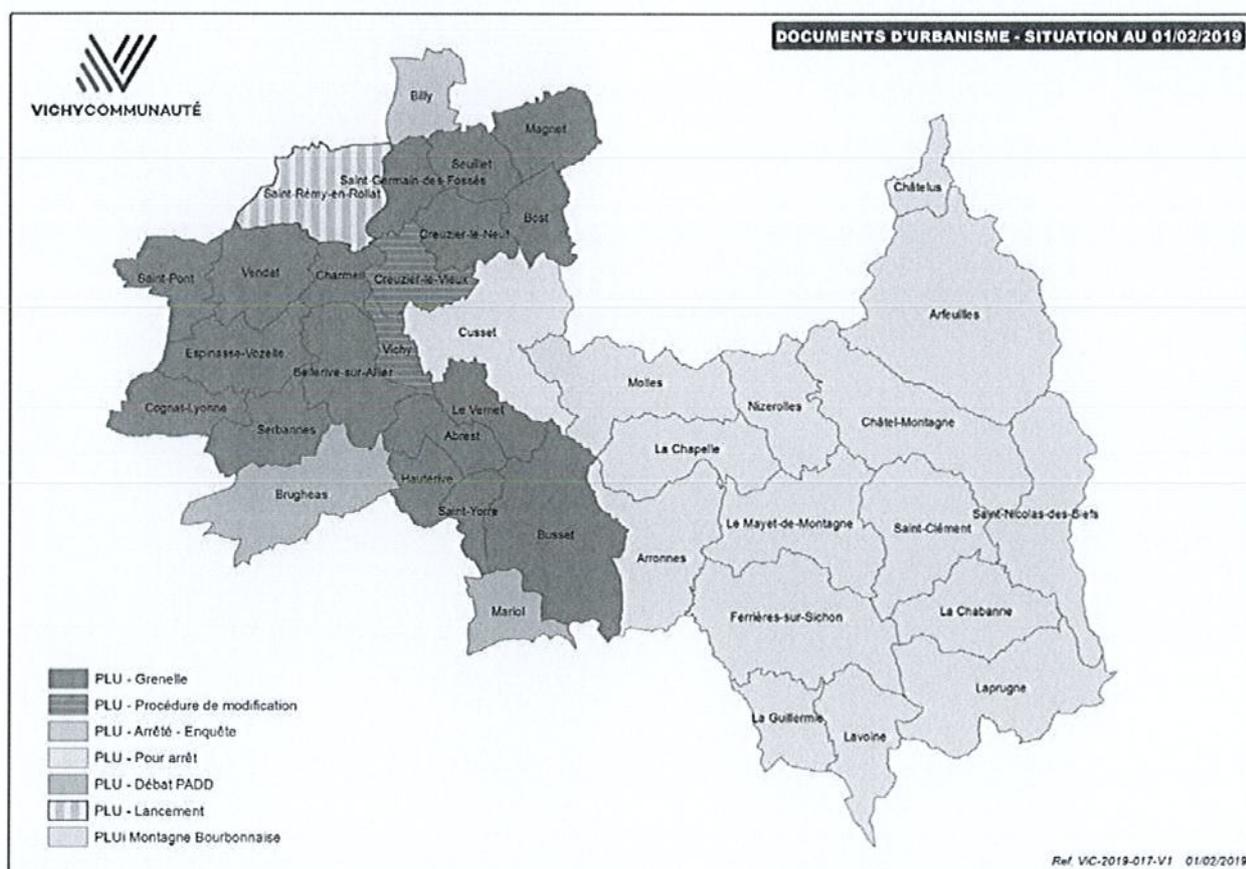
La procédure d'élaboration d'un PLUi valant SCoT sur le périmètre des 15 communes de montagne est menée depuis 2017 par VICHY COMMUNAUTE. La phase transitoire de 5 ans en cours permet de finaliser les révisions de PLU avant l'obligation reportée en 2022 d'élaborer un PLUi sur l'ensemble du nouvel EPCI.

Durant l'année 2018, l'agglomération a participé à l'évolution de plusieurs Plans Locaux d'Urbanisme, notamment à la révision générale des PLU de Bellerive-sur-Allier, de Cognat-Lyonne, d'Espinasse-Vozelle, Saint-Germain des Fossés, Serbannes ; à l'élaboration du PLU de Magnet ; et a porté la modification des PLU de Vichy et Creuzier-le-Vieux (voir le tableau synoptique des procédures ci-après).

Le service urbanisme de l'agglomération a également suivi deux procédures d'élaboration d'Aires de Mise en Valeur du Patrimoine et de l'Architecture (AVAP), celle de Vichy et de Billy.

D'autres procédures sont en cours et se poursuivront sur l'année 2019, comme le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Montagne Bourbonnaise. Chacune de ces études est l'occasion d'interroger de nouvelles pratiques de développement urbain et rural, et de concevoir des « PLU(i) durables » qui trouveront leur logique prolongement dans la mise en œuvre de projets opérationnels qui répondent à cette problématique.

Ou bien encore l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) visant à préserver nos paysages de la publicité.



Traduction des objectifs de développement durable dans les PLU

Les révisions de documents d'urbanisme ont été l'occasion de mieux prendre en compte les objectifs de développement durable que ce soit par la traduction des orientations SCOT ou bien le respect des lois Grenelles et ALUR.

Le rôle du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a considérablement évolué.

D'un document de gestion de l'utilisation des sols, on est passé à un document de projet traduisant des choix d'aménagement dans les domaines de l'habitat, des déplacements, de l'économie, des services, et de l'environnement ... établis dans le respect des objectifs de développement durable.

Depuis bientôt deux ans maintenant, VICHY COMMUNAUTE accompagne les communes dans l'évolution de leur document règlementaire. Une attention particulière est portée à la réduction de la consommation foncière des terres agricoles et naturelles. Les orientations des Projets d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) visent à un développement urbain privilégié des bourgs centres et/ou des hameaux constitués, avec comme double objectif : limiter l'étalement urbain et renforcer le rôle structurant des centres bourg.

La prise en charge de cette compétence s'est également traduite par la mise en place de commissions Urbanisme dédiées qui interviennent préalablement à chaque conseil communautaire afin de présenter les projets devant faire l'objet d'un vote.

Consultation du public

D'un point de vue de la communication, les informations sur le suivi des procédures sont relayées auprès de la population (annonce des enquêtes publiques, mise en ligne des dossiers PLU approuvés), depuis le site internet de VICHY COMMUNAUTE qui est en lien avec les sites des communes.

2-2 –Maison de l'habitat et de l'énergie : un habitat digne pour tous

2-2-1 – Réhabiliter l'habitat : OPAH

La rénovation de l'habitat constitue un enjeu national fort car il incarne à la fois un levier économique non délocalisable, un moyen de lutte contre les émissions de GES et d'amélioration significative du confort des occupants.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) permet d'accompagner les propriétaires dans la rénovation de leur logement, à travers une expertise technique gratuite et un soutien financier. C'est également un outil au service des projets communaux de redynamisation des centres villes et des centres-bourgs. L'OPAH est un dispositif important pour la requalification de quartiers anciens et dégradés, ainsi que pour la lutte contre l'insalubrité.

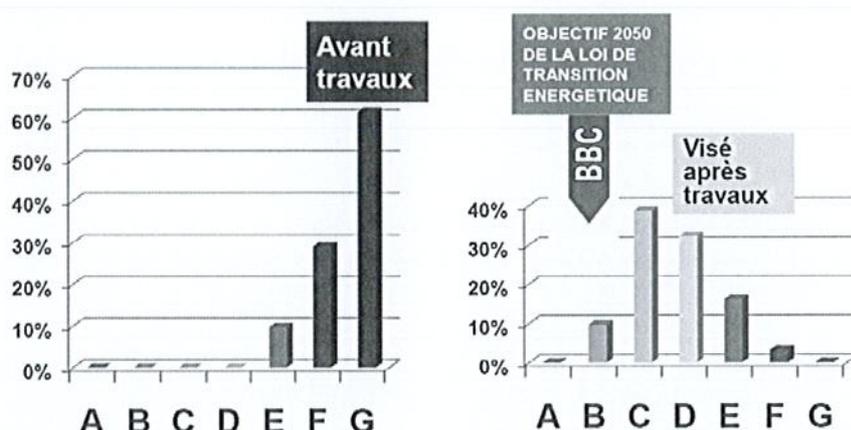
VICHY COMMUNAUTE porte actuellement trois OPAH. Ce programme se caractérise par des moyens conséquents apportés par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), Vichy Communauté, le Conseil Départemental de l'Allier et certaines communes de l'agglomération.

Depuis son lancement, l'OPAH remporte un vif succès auprès des habitants de l'agglomération : plus de 400 logements ont été réhabilités, 150 logements sont en cours de réhabilitation, sans compter la mise sur le marché de 160 logements conventionnés à loyer modéré.

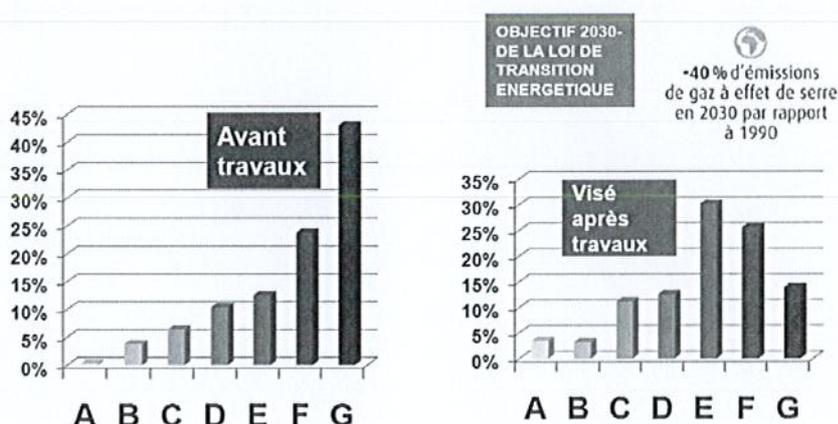
Les travaux les plus fréquemment réalisés en ce qui concerne les économies d'énergie, sont l'isolation sous toiture, l'isolation des murs, le changement de la chaudière et le changement des menuiseries. Pour les travaux liés à l'autonomie et à l'adaptation au handicap, ce sont les travaux de changement de baignoire en douche ou l'installation de fauteuil monte-escalier qui sont les plus sollicités.

Ainsi, l'amélioration énergétique des bâtiments est incontestable :

Répartition des étiquettes énergétiques d'après les évaluations de 31 logements de propriétaires bailleurs sur VVA :



Répartition des étiquettes Gaz à Effet de Serre (GES) d'après l'évaluation de 375 logements de propriétaires occupants sur VVA et la CCMB :



Nouveauté 2018 : la création d'un service en ligne pour les demandes de subventions.

Le service habitat OPAH doit s'adapter depuis le mois de juin 2018 à la mise en place de la dématérialisation des dossiers de demandes d'aides de l' ANAH. Le Service en Ligne permet un accès en continu à leur dossier par les demandeurs (prise de premier contact 24h/24 et 7j/7, visibilité du demandeur et des autres acteurs sur toute la chaîne de traitement de son dossier, interface simple à chaque étape de la procédure). C'est un véritable service en plus pour l'utilisateur. La démarche est simplifiée, il y a moins de saisies redondantes et l'utilisation du papier est abandonnée grâce à la numérisation des documents.

Vers de nouvelles OPAH

Les OPAH actuellement en cours arrivent à leur terme. Une mission d'évaluation a été confiée à un bureau d'études en vue de définir les contours de la future convention (périmètres, objectifs, niveaux

des aides, budget et moyens) qui sera négociée et conclue avec l'ANAH. Cette évaluation doit également permettre de progresser dans le service rendu à l'utilisateur.

2-2-2 - Accueillir les Gens du Voyage

En 2018, l'aire d'accueil des gens du voyage d'une capacité de 12 places caravanes au lieu-dit « Le rouge gorge » est ouverte sur la commune de Saint-Yorre, dans un espace totalement boisé et naturel ; au-delà du cadre, la gestion des arbres et de la végétation vise à respecter et préserver l'écosystème du site.

VICHY COMMUNAUTE gère actuellement 3 équipements :

- **Deux aires permanentes d'accueil pour les petits circulants**, situées à :
 - Hauterive – capacité de 16 places de caravanes
 - Saint Yorre – capacité de 12 places de caravanes (ouverte depuis le 1^{er} mai 2018)
- **Une aire de grand passage**, située à :
 - Charneil – capacité de 80/90 places

Le deuxième schéma départemental d'accueil des gens du voyage établi pour la période 2012-2018 arrive à terme. Il doit faire l'objet d'une révision. L'élaboration d'un 3^{ème} schéma vient d'être engagée par l'Etat et le Département. Actuellement, l'interrogation porte sur la capacité du territoire à répondre à la sédentarisation. Les gens du voyage se déplacent de moins en moins depuis quelques années, pour des raisons essentiellement économiques, sauf dans un cadre événementiel comme les missions évangéliques (rassemblement familial pendant la période estivale).

Ainsi, de nombreuses familles cherchent à devenir propriétaires de terrains, le plus souvent situés en zones inondables ou agricoles (moins onéreux, pour des constructions souvent non autorisées). On déplore ainsi de nombreuses constructions illégales, frappées d'ailleurs de jugement prescrivant la démolition des biens...

2-3 – La politique globale de déplacement (PGD) au service de la cohésion sociale et territoriale

Qu'ils soient professionnels ou personnels, les déplacements se sont énormément développés et continuent de le faire sur notre territoire. La mobilité constitue donc un enjeu essentiel de cohésion sociale et territoriale.

VICHY COMMUNAUTE doit apporter des solutions de mobilité fiables et efficaces aux habitants de l'agglomération. La Politique Globale des Déplacements (PGD), volet mobilité du SCoT, vise à proposer des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture. Celle-ci est en effet un contributeur important aux émissions de GES du territoire, alors que le bus, le vélo et la marche à pied sont parfois beaucoup plus adaptés, beaucoup plus économes et beaucoup plus efficaces que la voiture.

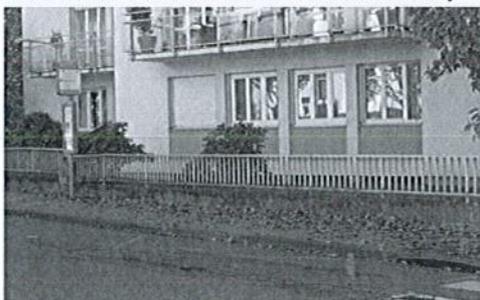
Une approche différenciée est portée par VICHY COMMUNAUTE entre les espaces urbains et périurbains qui ne recouvrent pas les mêmes besoins de mobilité. En dehors du cœur urbain, c'est une meilleure articulation entre urbanisme et déplacement qui rend la voiture moins indispensable.

En 2018, 5 actions référencées dans la PGD ont été développées :

- **Action n° 1 « Améliorer la vitesse commerciale du réseau de bus Mobivie »** : cet objectif indispensable à l'efficacité d'une offre alternative à la voiture (report modal) fut déployé en 2018 notamment sur la ligne A du réseau de bus (reconfiguration du couloir bus en sortie de Cusset, Avenue De Gaulle, reprise de la chicane Avenue de l'Europe à Cusset, reconfiguration du carrefour à feux « Combe Bessay » à Cusset et élargissement de l'entrée *bus* sur le haut de la rue de Paris à Vichy).

- **Action n° 4 « Rendre le réseau Mobivie accessible aux PMR »** : déploiement du Schéma Directeur Agenda Programmé (SD'AP) adopté en septembre 2015 visant à rendre accessibles les quais bus dits « prioritaires » au sens réglementaire. En 2018 comme en 2017 et 2016, un budget de 110 K€ fut réservé à cette opération (mise en accessibilité d'une quarantaine de quais sur les communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset, Vichy, Abrest, Hauterive et Creuzier le Vieux). Les engagements pris en 2015 sont donc tenus en 2018 par achèvement du programme triennal. Le réseau de bus MOBIVIE est donc désormais accessible au sens de la loi.

Mise en accessibilité de l'arrêt « Lisbonne » à Vichy



Avant



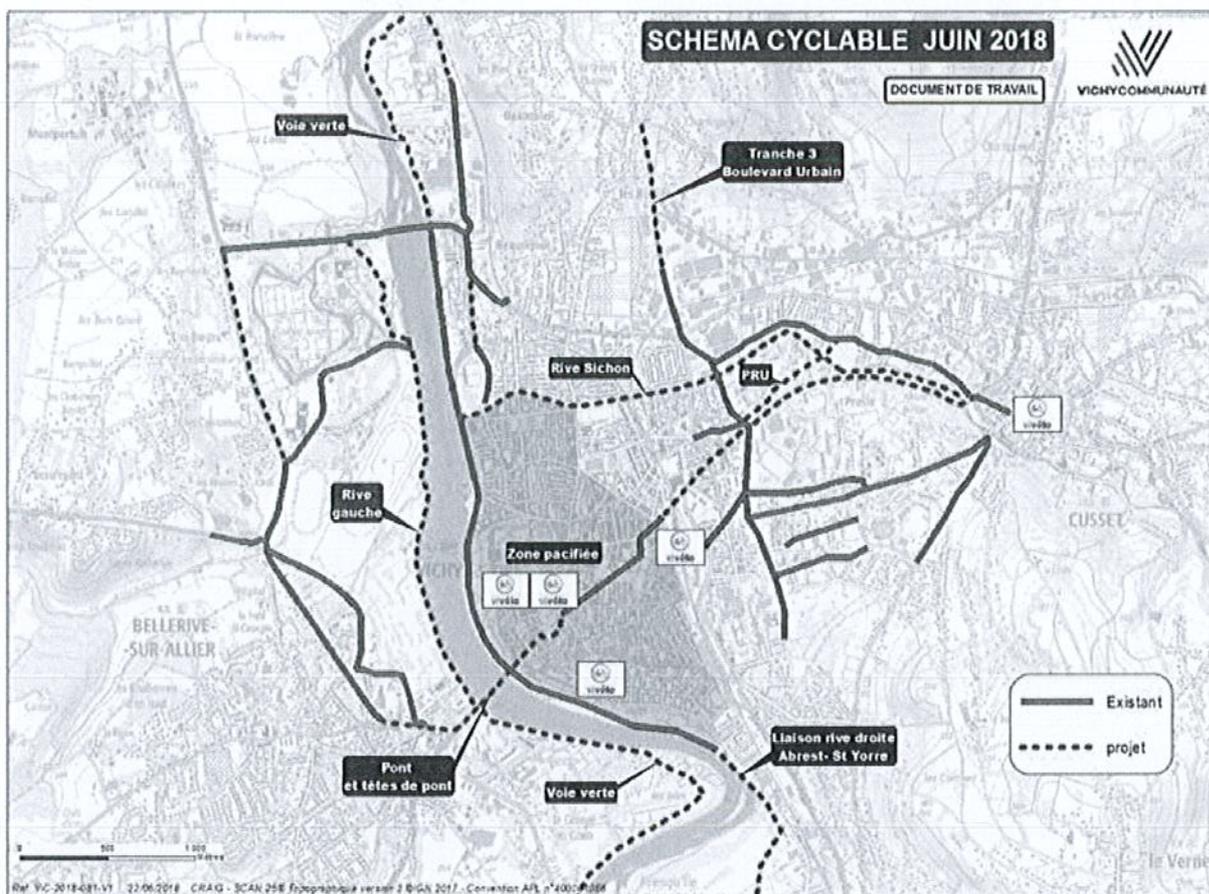
Après

- **Action n° 7 « Améliorer l'intermodalité à l'échelle du territoire »** : inauguration en novembre 2018 du Pôle d'Echange Intermodal secondaire dans le centre-ville de Cusset (opération co-conduite avec la ville de Cusset dans le cadre du réaménagement du cœur de Ville). Ce programme a visé à améliorer la visibilité et l'attractivité de l'offre de transport en commun de Cusset vers le cœur de l'agglomération en dynamisant les services bus et vélo. Coût de l'aménagement : 300 K€ (50% Vichy Communauté et 50% Feder).

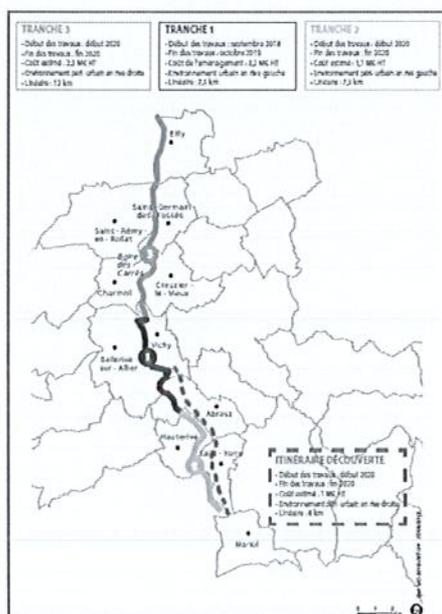
- **Action n° 8 « Déployer des itinéraires cyclables planifiés »** :

Juin 2018 : adoption du « Plan vélo » qui est la déclinaison « vélo » du volet territorial du projet d'agglomération 2015/2025. Ce plan est constitué de 2 familles d'actions :

- Aménagements urbains dédiés à la pratique du vélo (schéma cyclable et solutions stationnement)
- Mesures incitatives à la pratique du vélo



Octobre 2018 : lancement du projet « Voie Verte », portion locale de 27 kms de découverte Nord/Sud du territoire en bordure de Rivière Allier. Ce linéaire local sera intégré à la « Vélo Route V 70 » qui reliera à terme Nevers à Palavas les Flots. La tranche 1 située sur la « boucle des îles » sera achevée en octobre 2019. L'intégralité de la Voie Verte communautaire sera opérationnelle au second semestre 2020.



- **Action n° 9 « Développer les services en faveur des cyclistes » :**

Inauguration en novembre d'un réseau de 5 stations de location de vélos en « libre-service » en cœur d'agglomération disponibles 7j/7 et 24h/24. D'une manière générale, la flotte existante VIVELO est rendue disponible à la location en « libre-service ».



La solution de location est :

- simple, rapide et sécurisée pour l'utilisateur par utilisation d'une application smartphone pour le déblocage des vélos et le paiement
- adaptée à la flotte VIVÉLO existante constituée de vélos classiques

Ainsi cinq stations de location existent en libre services dont quatre à Vichy et une à Cusset pour améliorer la desserte « modes doux » entre les deux cœurs de ville (meilleure desserte de la cité de Presles et du lycée Albert Londres).

Station VIVÉLO VSL « Place de la Poste » à Vichy



- **Intégration de l'électromobilité sur le réseau MOBIVIE.**

Silencieux et non polluants (aucun rejet de CO₂), quatre bus électriques de 12 mètres et 90 places en tout, circulent depuis novembre 2018 sur le réseau de bus Mobivie. Au total, ils captent la moitié de la fréquentation et offrent un service 100 % électrique sur la ligne A toute l'année. Le dimanche et les jours fériés, ces nouveaux bus écologiques circulent sur l'intégralité du réseau desservant Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier. Ces bus s'inscrivent dans l'objectif d'un cœur d'agglomération encore

plus vert et plus ouvert aux nouvelles technologies et réduisent drastiquement l’empreinte carbone du service public de transport en commun.

Ces bus « made in France » sont montés près de Quimper par le groupe Bolloré qui dispose du label Origine France Garantie.

La recharge des bus s’effectue de nuit sur le nouveau dépôt de bus lui-même inauguré en septembre.



Le nouveau dépôt de bus inauguré le 28 août 2018 est adapté au rechargement des 4 bus électriques qui circulent sur le réseau Mobivie depuis novembre 2018.

2-4 – Développer une politique communautaire de cohésion sociale : le Contrat de Ville et le Plan Local pour l’Insertion et l’Emploi

La compétence communautaire en matière de cohésion sociale regroupe la politique de la ville, le Développement Social Urbain (DSU) et la politique liée à l’insertion par l’activité économique. Elle se concrétise essentiellement par la gestion de deux outils majeurs : le Contrat de ville 2015-2020 et le Plan Local pour l’Insertion et l’Emploi (PLIE). Au-delà de ces actions liées à une politique dédiée, la question sociale est un axe d’action transversale pour VICHY COMMUNAUTÉ.

2-4-1 – Le Contrat de Ville

Présentation générale

Le contrat de ville pour les quartiers prioritaires de Vichy et Cusset et le contrat de veille active pour les quartiers de Bellerive-sur-Allier ont été signés le 2 octobre 2015. Ils s’inscrivent dans le cadre défini par la loi pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Les signataires sont : l’Etat, la Communauté d’agglomération de Vichy, les Villes de Vichy, Cusset et Bellerive sur Allier, le Conseil régional, le Conseil départemental, Pôle emploi, l’Éducation nationale, le Procureur, la Caisse des Dépôts, les quatre bailleurs sociaux concernés par la géographie prioritaire (Allier habitat, SEMIV, France Loire, Dom’aulim), l’ARS et la CAF.

Le contrat de ville s’organise autour de trois piliers :

Cohésion sociale - Cadre de vie et renouvellement urbain - Développement économique et emploi

L’ambition du contrat de ville de l’agglomération de Vichy est de sortir de la logique de « guichet » pour passer à une logique de « projet de territoire ». Cela est passé notamment par :

- La constitution des conseils citoyens. Dans le département de l'Allier, seuls les trois conseils citoyens de l'agglomération de Vichy ont été officiellement reconnus par arrêtés préfectoraux.
- Le pilotage du pilier 3 « emploi et développement économique » confié à un SPEP dédié. En effet, il convient de remarquer que le pilier « emploi et développement économique » est désormais piloté par un Service public de l'emploi de proximité (SPEP) dédié. Il se réunit en sous-préfecture et réalise le suivi des actions mises en œuvre dans le cadre de la politique de la ville. Il vise également à mettre en réseau les acteurs et entreprises du SPEP au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.
- Une attention portée à la maîtrise de langue française. Suite aux différentes réunions préparatoires, il a été décidé de faire de cette thématique un axe transversal du contrat de ville de l'agglomération de Vichy, avec la citoyenneté pour corollaire.
- L'articulation avec les actions du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Un plan local de sécurité et de prévention de la délinquance est établi à l'échelle de la communauté d'agglomération, mais avec une attention particulière en direction des quartiers prioritaires car il constitue le volet « sécurité, prévention des incivilités et actions en faveur de la tranquillité publique » du contrat de ville 2015-2020 auquel il est annexé. Il décline la stratégie nationale en s'organisant autour de programmes d'actions :

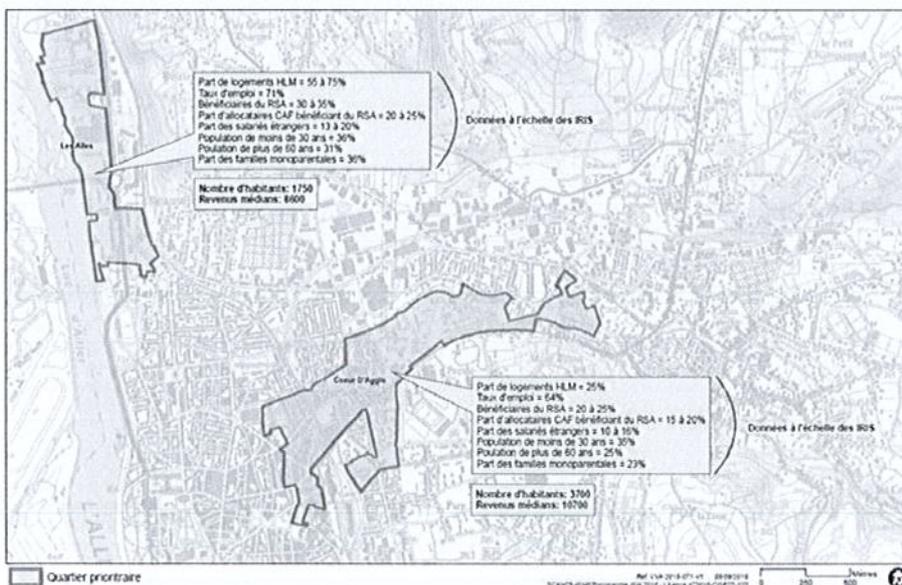
a) à l'intention des jeunes exposés à la délinquance ;

b) pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;

c) pour améliorer la tranquillité publique.

Le plan local prévoit la possibilité de mettre en œuvre un programme d'actions de prévention de la radicalisation (mais dans le cadre de la cellule départementale de suivi dédiée) ainsi qu'un programme d'actions d'information et de prévention liées à la sécurité routière.

La géographie prioritaire de l'agglomération de Vichy



La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a réformé la géographie prioritaire de la politique de la ville en identifiant des quartiers « prioritaires ». Basée sur un critère unique, celui du revenu, la méthode retenue pour l'identification des nouveaux quartiers prioritaires en France métropolitaine a consisté à repérer les zones de concentration urbaine de population à bas revenus à partir d'un quadrillage fin du territoire. Concrètement, la méthode retenue fixe dans un premier temps un seuil de bas revenus, calculé à partir du revenu médian métropolitain et du revenu médian de l'unité urbaine dans laquelle se situe le quartier. Il s'agit ainsi de combiner une approche de « pauvreté » à une approche de « ségrégation » en mêlant deux références : le décrochage, d'une part par rapport aux revenus de l'agglomération dans laquelle se situe le quartier et, d'autre part, par rapport aux revenus de la France métropolitaine.

Le seuil de bas revenus retenu pour définir les contours de la géographie prioritaire de l'agglomération de Vichy s'élève à 11 400 €. Il a permis de définir deux quartiers prioritaires : Cœur d'agglomération (Vichy – Cusset) et Les Ailes (Vichy).

La programmation 2018

La programmation annuelle 2018, établie en partenariat avec l'Etat et l'ensemble des acteurs locaux, est constituée de 41 projets dont 17 nouveaux. Ces projets ont été portés par des associations, des collectivités, l'Education Nationale et Vichy Communauté. Les porteurs de projets ont bénéficié de subventions d'un montant total de 223000 € de la part de l'Etat (CGET). Vichy Communauté a mobilisé 38 000 € en fonctionnement et 120 000 € en accompagnement d'opérations d'investissement au bénéfice des quartiers prioritaires.

2-4-2 - Le Développement Social Urbain (DSU)

Le DSU est une démarche de soutien en faveur de projets de territoire durables, participatifs et solidaires. A ce titre, Vichy Communauté a accompagné 3 structures associatives et soutenu leur projet au bénéfice des populations les plus en difficulté de notre territoire, pour un budget de 60250 € en 2018. Vichy communauté a également soutenu la téléassistance au bénéfice des personnes âgées de la Montagne bourbonnaise (13000€) ainsi que le déploiement de l'action de l'Epicerie solidaire de Vichy sur d'autres communes du territoire de l'agglomération.

2-4-3 – Le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

Le PLIE permet de coordonner l'action des partenaires locaux pour contribuer au retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées (chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes sans qualification, personnes handicapées, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans).

En plus de soutenir les chantiers d'insertion de son territoire le PLIE de Vichy Communauté a accompagné plusieurs initiatives. Formation pour améliorer son employabilité, mobilité afin d'intégrer l'EPIDE, formation des encadrants d'ACI et pour illustrer, une étude de faisabilité d'un nouveau chantier d'insertion en Montagne Bourbonnaise sur le site du Montoncel qui couvre trois départements Allier, Puy de Dôme, et Loire : un appel d'offre permettant de désigner un groupement de structures ou une structures, sera lancé en 2019. Ce chantier multi-activités devrait garantir une meilleure employabilité des salariés en insertion.

Chantier d'insertion itinérant- Bâtiment second œuvre (Galatée)

Les projets de travaux ont été menés à leur terme dans les communes suivantes : Abrest - Busset- St Pont --Espinasse Vozelle- Vendat- St Yorre- Le Vernet. Puis sur deux sites de l'agglomération : l'Atrium et l'ex site industriel des Graves.

Poste de facilitateur « relations entreprise » (SIEL)

Face au constat unanime des acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) du bassin vichyssois sur leurs difficultés à développer des relations avec les entreprises, Vichy Communauté a pris en charge 70% d'un poste de chargé de relations entreprises pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. Il a été décidé d'une part d'affecter ce poste au sein de l'Association SIEL et d'autre part de le mutualiser aux autres structures SIAE du bassin.

Le facilitateur a pour mission également de proposer, aux entreprises œuvrant dans le cadre du programme de rénovation urbaine de Presles, une porte d'entrée unique afin de faire vivre la clause d'insertion. Il a plus largement une mission complémentaire dans les marchés de l'agglomération qui disposent tous d'une clause d'insertion conséquente.

Soutien financier aux Ateliers et Chantiers d'Insertion du territoire :

Soutien à l'employabilité des jeunes

Un financement européen Fond Social Européen (FSE) a été sollicité pour l'ensemble des actions éligibles.

Par ailleurs une partie du budget de l'Economie Sociale et Solidaire a soutenu :

- . la création d'entreprise en permettant aux salariés relevant de l'insertion de mettre sur pied leur propre activité : 4000 €
- . Mobil 'Emploi : Association qui propose de louer pour une somme modique des vélos et cyclomoteurs permettant ainsi d'enlever les freins à la mobilité des salariés en insertion : 3500 €
- . Pain Contre la Faim : collecte des encombrants en quartiers prioritaires. 9 600€

2-5 – Dématérialisation des procédures

Mise en place d'un portail famille internet auprès des familles pour les activités de la petite enfance et de l'enfance pour Vichy Communauté et le scolaire et extra-scolaire pour les communes de Bellerive sur Allier, Cusset et Vichy. Ce portail continuera d'évoluer avec l'intégration des écoles de musique.

Par ce portail, les familles peuvent s'inscrire aux activités, accéder au planning des réservations, recevoir leur facture et payer en ligne, échanger et transmettre des documents.

Ainsi, la conséquence directe est moins de déplacements physiques auprès des différents guichets, la fourniture de documents une seule fois, moins de papier échangé et imprimé...

3- LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

L'ENJEU

Nos sociétés ont longtemps fondé leur modèle de développement sur le principe d'une grande disponibilité des ressources en négligeant le fait que la planète a ses limites. Leur raréfaction, la disparition accélérée de la biodiversité ou les concurrences d'usage nécessitent la mise en place de nouveaux modes de développement. Il est aujourd'hui urgent de considérer l'environnement comme un allié vital et qui du point de vue des politiques locales participe également au cadre de vie et à l'attractivité de notre territoire.

LA PRISE EN COMPTE PAR VICHY COMMUNAUTE

Rappel : loi de Biodiversité

La loi de Biodiversité promulguée le 8 août 2016 encadre la création de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB), établissement unique entré en vigueur en janvier 2017 et ayant regroupé des acteurs de l'environnement tels que l'Onema (office de l'eau et milieux aquatiques), les PNR (parcs régionaux), l'Agence des aires marines... L'AFB et l'ONCFS (office national de la Chasse) intègrent désormais une représentation locale (administrateurs).

La loi a renforcé certains principes fondamentaux en matière de nature et de paysage : espaces terrestres et marins ; sites et paysages *diurnes et nocturnes* ; *processus biologiques, sols et géodiversité*, qui concourent à la constitution du patrimoine commun de la Nation.

Elle reconnaît aux collectivités territoriales leur rôle dans la connaissance et la mise en œuvre d'une gestion durable des équilibres écologiques. Les collectivités sont encouragées à participer aux inventaires territoriaux et atlas de la biodiversité pour alimenter le schéma régional de cohérence écologique (désormais intégré au schéma global régional SRADDET).

En matière d'obligations, les décideurs publics doivent prendre en compte les principes suivants :

- de non régression du droit de l'environnement
- de solidarité écologique
- d'absence de perte nette de biodiversité
- de réparation du préjudice écologique

Davantage de sanctions en matière d'atteintes à la biodiversité existent désormais et le niveau des amendes a été multiplié par 10.

En matière de compensation écologique, il y a obligation de résultats et de durée... De nouveaux outils sont à développer tels les opérateurs de compensation et les sites naturels de compensation. Cette compensation des atteintes à l'environnement ne peut se substituer à l'évitement et à la réduction (séquence « 1) éviter, 2) réduire, 3) compenser »).

Enfin, en matière de continuités écologiques au niveau local, les trames vertes et bleues peuvent être identifiées et assorties de prescriptions spécifiques dans le PLU.

Si VICHY COMMUNAUTE reporte systématiquement les trames vertes et bleues du SCoT au sein des PLU, elle veille également à la prise en compte des espaces naturels sensibles dont elle a délégué de gestion par le Département (3-1), intervient à plusieurs échelles pour préserver la ressource en eau (3-2), déploie des outils d'éducation à l'environnement et renforce l'implication des habitants et des partenaires (3-3).

3-1 – Préserver les espaces remarquables et la biodiversité sur le territoire

La Communauté d'agglomération est maître d'ouvrage, délégué par le Conseil Départemental de l'Allier, de deux espaces naturels sensibles (E.N.S.) périurbains : la boire des Carrés, 190 ha situés en zone humide (bords d'Allier) et la Côte Saint-Amand, 85 ha situés sur les coteaux calcaires du sud du territoire. Favorable à la préservation et la mise en valeur de ces sites naturels remarquables qui participent de l'équilibre de son territoire, VICHY COMMUNAUTE a désormais des relations étroites avec un autre gestionnaire délégué par le Département, sur le territoire communautaire : le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine (sites des Hêtres tortueux – commune de St Nicolas des Biefs et celui sur la vallée du Barbenan – commune d'Arfeuille, en cours d'inscription au schéma départemental).

En 2018, les équipements physiques et numériques pour l'accueil du public ont été finalisés. S'agissant de l'ENS de la côte Saint-Amand, la « balade numérique de l'Azurée » est désormais accessible au public. Pour la boire des Carrés, la « balade nature Boire des Carrés » a été conçue et testée sur site avant une mise à disposition du public au printemps 2019... Ces équipements allègent la présence de mobiliers sur les sites dans le respect de l'environnement naturel et aussi de prescriptions relevant du risque inondation sur la boire des Carrés. Ils permettent de diversifier les approches de chacun, tous âges confondus, sans concurrencer l'approche physique et sensible de ces sites naturels, une priorité dans l'éducation à l'environnement.

3-2– Différentes échelles d'intervention pour préserver la ressource en eau

3-2-1 Gestion et restauration des milieux aquatiques

Rappel : le Contrat Territorial vise à réduire les différentes sources de pollutions ou de dégradations des masses d'eaux superficielles et/ou souterraines. Il est conclu pour une durée maximale de 6 ans. Il permet d'intégrer l'ensemble des enjeux locaux mis en avant dans l'état des lieux de la Directive Cadre sur l'Eau qui fixe les objectifs d'atteinte de bon état des masses d'eaux et de bon fonctionnement des milieux aquatiques.

En intégrant les enjeux environnementaux aux projets communautaires Ces contrats participent à la réappropriation des cours d'eau par les habitants et améliorent le cadre de vie. Pour restaurer ces cours d'eau et atteindre ces objectifs, un travail cohérent et collaboratif entre les différents usages est primordial : eau potable, assainissement, gestion des déchets, aménagement du territoire, élaboration des documents d'urbanisme...

Le contrat territorial de la Besbre amont d'une durée de cinq ans a été signé avec les partenaires financiers l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de l'Allier. Ce contrat associe cinq maître d'ouvrages : la mairie d'Arfeuilles, le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier, la

Fédération de Pêche de l'Allier et bien sûr Vichy Communauté. Il s'est terminé en 2018 particulièrement autour d'actions de restauration et à l'encontre des résineux en bordure de cours d'eau :

- la restauration de cours d'eau (Besbre principalement mais aussi interventions sur plusieurs affluents tels que le Coindre et le Sapey). Elle a été réalisée par l'intermédiaire d'un chantier avec l'association Aproformas du Mayet-de-Montagne. Six personnes composent l'équipe : des jeunes de moins de 26 ans, en insertion, pour lesquels Vichy Communauté finance 30 heures de travail et 5 heures de formation qualifiante par semaine et un chef de chantier. Il s'agissait d'enlever les embâcles, d'abattre les arbres penchés ou instables, d'élaguer, de recéper, de débroussailler et aussi d'enlever les déchets,
- le suivi agricole dans le cadre des mesures agro-environnementales climatiques (après réalisation de diagnostics) et l'animation et la sensibilisation auprès des propriétaires riverains, des pêcheurs, de classes de primaires au BTS, des touristes.

En 2018, l'élaboration du 11ème programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, a nécessité l'adaptation des actions et donc le report de la signature du CTMA des affluents de l'Allier. Le programme d'actions prévu dans le cadre du contrat a mis en évidence des besoins d'acquisition de connaissances sur le fonctionnement de 5 bassins versants : le Gourcet, le Vareille (affluent du Sichon), le Mourgon, le Révillon (affluent du Béron) et le Servagnon. Une étude, cofinancée par l'agence de l'eau et le FEDER Auvergne, a été lancée pour mieux comprendre le lien entre les sources, les plans d'eau et les cours d'eau mais aussi pour déterminer des solutions pour améliorer le fonctionnement global du milieu aquatique.

Dans le cadre de la mise en place de la compétence de la GEMAPI, Vichy Communauté a participé aux réunions de présentation des territoires voisins et des réflexions en cours. En effet, plusieurs cours d'eau traversent notre territoire mais prennent leur source sur les territoires voisins :

- La Merlaude, le Sarmon, la Morge et le Buron sont des rivières qui s'écoulent sur le territoire de la Communauté de Communes Plaine Limagne ;
- L'Andelot prend sa source dans le Puy de Dôme, arrive sur le territoire de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne, traverse un petit secteur de Vichy Communauté aux alentours de Cognat Lyonne pour repartir sur la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne.
- Les rivières Jolan et Mourgon s'écoulent sur les territoires de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse et de Vichy Communauté.

Sur ces secteurs partagés et dans une logique de bonne gestion des cours d'eau, des bassins versants et des deniers publics, nous travaillons en partenariat avec ces établissements publics, pour se coordonner au mieux : les programmes de travaux ou d'études sont partagés, des commissions communes sont mises en place pour valider les interventions des uns et des autres.

En parallèle, le service a travaillé sur l'élaboration de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG). C'est une étape préalable pour la mise en œuvre de certaines actions nécessitant l'accès à des parcelles privées et justifiant l'investissement de fonds publics sur du parcellaire privé. Cette démarche demande aussi un travail de concertation auprès des propriétaires riverains.

Les missions du service GEMAPI ont également permis d'accompagner techniquement la commune de Saint-Yorre dans le cadre d'un chantier international de jeunes dont les travaux consistaient à nettoyer et restaurer les boisements de berges du ruisseau du Gourcet afin de favoriser les écoulements.

Par ailleurs, le service GEMAPI accompagne les autres services dans la prise en compte des enjeux de préservation des cours d'eau et zones humides du territoire dans l'exercice des autres compétences : assainissement déchets, urbanisme, projets routiers.

Afin de diffuser les bonnes pratiques, une demi-journée de formation des collègues de Vichy Communauté sur le terrain a été organisée sur le terrain.

Enfin, 2018 voit l'achèvement des réflexions sur 3 des 5 grands projets de l'agglomération : les bords d'Allier de Saint Yorre et d'Abrest, le Parc Naturel Urbain de Charmeil et de Saint Rémy en Rollat et l'aménagement du Sichon en Cœur Urbain. Ces réflexions seront suivies en 2019 des dossiers environnementaux en prévision des travaux... Pour ce qui est de l'aménagement de la base nature de Saint Germain des Fossés et de Billy, les études préalables et la programmation des travaux ont commencé en 2018 et se poursuivront 1^{er} semestre 2019.

3-2-2 Eaux pluviales : privilégier leur infiltration !

Depuis une dizaine d'années, VICHY COMMUNAUTE préconise et développe, pour la gestion des eaux pluviales, des techniques alternatives au « tout tuyau ».

Le service assainissement a décidé de lutter contre l'imperméabilisation et notamment contre le recouvrement des sols (voiries, parkings, etc.) par un matériau imperméable (enrobé, béton), qui empêche l'infiltration de l'eau. Lutter contre ce phénomène présente de nombreux avantages environnementaux, économiques et sociaux :

- gestion naturelle qui favorise la rétention, évite les temps de concentration de l'eau, favorise la biodiversité par la présence de zones humides et renouvelle le cadre urbain ou périurbain.
- protection de la qualité et de la quantité des ressources en eau, réduction des risques (inondation et pollution des eaux), préservation de la nature en ville, favoriser la biodiversité, etc.

• Pourquoi et comment réduire les inondations et la pollution ?

Avec l'expansion urbaine et l'imperméabilisation croissante du territoire, les déversoirs d'orage et les avaloirs débordent de plus en plus fréquemment. Le rejet des eaux pluviales (EP) dans les réseaux augmente les risques de défaillances : surcharge, débordement, refoulement. L'eau de pluie ruisselle sur les surfaces imperméables et se charge en polluants (métaux et hydrocarbures). Avec la technique classique du « tout tuyau », ces EP sont dirigées vers les rivières le plus vite possible. Mélangées aux eaux usées dans les réseaux unitaires, elles véhiculent aussi des matières organiques et font déborder les stations d'épuration. Même en présence de réseaux séparatifs, elles sont souvent envoyées sans traitement au cours d'eau, entraînant des pollutions des milieux aquatiques. Si rien n'est fait pour améliorer le mode actuel de gestion des EP urbaines, les inondations issues des réseaux vont continuer de s'accroître.

C'est pourquoi, outre la réduction du volume rejeté au réseau, les techniques alternatives favorisent la décantation des polluants et leur dégradation par phytoremédiation, permettant ainsi de supprimer les débourbeurs et déshuileurs.

Fossés, puisards d'infiltration, noues paysagères, bassins de temporisation intégrant des plaines de jeu... autant d'aménagements qui sont mis en œuvre sur le territoire et qui donnent entière satisfaction.

3-2-3– Assainissement

Le service Assainissement poursuit son programme de mise en séparatif des réseaux unitaires, avec notamment en 2018 les travaux sur la Route de Moulins à Saint-Germain-des-Fossés et la Route de Saint-Pourçain à Charmeil. La mise en séparatif permet de collecter les eaux usées et les eaux pluviales dans deux réseaux distincts, ce qui améliore le fonctionnement des stations d'épuration et évite les déversements au milieu naturel par temps de pluie.

3-3 – Sensibiliser et impliquer les habitants

Protéger l'environnement passe aussi par le renforcement de l'éducation du plus grand nombre sur la connaissance des enjeux et des bons gestes. Chacun doit se sentir concerné. Depuis plusieurs années, Vichy Communauté mène des actions pédagogiques en ouvrant ses sites au public ou en milieu scolaire.

La découverte de la biodiversité est l'une des 4 finalités inscrites aux plans de gestion des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S) ce qui permet d'accueillir chaque année gratuitement, plusieurs centaines de scolaires sur site et parfois d'accompagner des projets pédagogiques en classe à la demande des enseignants.

Concernant la réduction et le tri des déchets, le service DMA de Vichy Cusset Bellerive-sur-Allier et le SICTOM Sud Allier s'investissent avec trois objectifs :

- améliorer le geste de tri,
- produire moins de déchets,
- préserver nos ressources.

L'année 2018 a été dans la pérennité des projets amorcés en 2017 avec notamment le recrutement en mars d'une ambassadrice de tri dont le rôle est de mettre en œuvre la communication de proximité relative à la collecte sélective des déchets (emballages, verre, encombrants...) à la prévention et à la réduction des déchets. Ce poste permet de continuer le rapprochement entre Vichy Communauté et les communes.

Une stagiaire a contribué au *Programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés* durant 4 mois. Elle a établi un diagnostic du territoire et proposé un plan d'actions cohérent qui sera mis en place sur le territoire dès 2019.

Le service DMA a également travaillé avec le Sictom Sud Allier à la mise en place de badges et l'installation d'un système de barrière mobile pour les accès en déchèteries. Ce système nous permet de comptabiliser les entrées sur les déchèteries de VICHY COMMUNAUTE et de connaître la commune d'origine des personnes utilisant ces lieux. Les déchèteries de Cusset, Charmeil, Saint-Yorre et Saint Germain-des-Fossés sont concernées par ce dispositif.

Le service DMA, ainsi que les Sictom Nord Allier, Sud Allier, de Cérilly et de la Région Montluçonnaise ont répondu à un appel à projet de Citéo (ex-Ecoemballages et Eco-folio) sur l'extension des consignes de tri. Ces 5 EPCI ont été retenus par Citéo et travaillent de concert sur un plan de communication départemental afin d'expliquer les nouvelles consignes de tri à tous les Bourbonnais. Tous les déchets recyclables du département seront triés dans un centre de tri départemental en cours de construction sur la commune de Chézy (03).

*Dans un objectif de développement de la transversalité interservices, et dans le but de soutenir la transition écologique amorcée par VICHY COMMUNAUTE, le service DMA s'est rapproché des services Territoire à Energie Positive et Développement durable (mission Projet Alimentaire Territorial) afin de mettre en place la 3^{ème} édition de « Faites de la Recup' » à l'occasion de la **Semaine européenne de réduction des Déchets** en novembre. L'évènement principalement consacré au réemploi de ce qui aurait pu devenir trop vite un simple déchet (réduire, recycler)... a connu un franc succès. La mise en commun des moyens humains et financiers a permis de proposer aux habitants une journée complète dédiée à la lutte contre le gaspillage alimentaire, contre la surconsommation et contre le gaspillage d'énergie en proposant des ateliers gratuits sur ces diverses thématiques.*

4- L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

L'ENJEU

Education, culture, égalité des chances, santé (protection de la population face aux pollutions et aux risques), démocratie participative autant d'actes qui contribuent à l'objectif d'épanouissement des êtres humains.

LA PRISE EN COMPTE PAR VICHY COMMUNAUTE

VICHY COMMUNAUTE apporte sa contribution à travers plusieurs politiques communautaires : les actions menées en direction de l'enfance et de la jeunesse (4-1), le développement d'une politique culturelle (4-2), le renforcement de l'accessibilité (4-3) pour tous, l'accueil des gens du voyage (4-4) et dans le cadre interne, une politique de ressources humaines adaptée (4-5).

4-1– L'enfance et la jeunesse

L'accueil des enfants

Si l'année 2018 n'a pas apporté de faits particulièrement marquants, les enjeux du développement durable restent très présents dans les pratiques des acteurs de ce secteur. Les activités proposées notamment dans le cadre des Accueils de loisirs ont été l'occasion d'initier encore un peu plus les enfants au développement durable.

Pour l'alimentation des enfants fréquentant les structures du service enfance-petite enfance, le cahier des charges des marchés de prestation évolue vers une meilleure prise en compte des composants bio et également des fournisseurs de proximité. Au cours de l'année 2018, de nouvelles structures Petite Enfance fournissent les repas aux enfants, ce qui permet d'affirmer notre démarche liée à l'alimentation.

4-2 – Développer une politique culturelle pour tous

Alors que VICHY COMMUNAUTE en coopération avec les communes-centre du territoire, amplifie son soutien à l'accès du Jeune public au spectacle vivant, Cusset a proposé une décentralisation d'un spectacle en montagne bourbonnaise... pour la première fois à l'échelon intercommunal.

4-3 – Développer une politique sportive pour tous

S'il a beaucoup été question en 2018 d'économie du sport et de modernisation du plateau sportif, avec une finalité qui est l'accueil de délégations, équipes, événements sportifs majeurs, la question de l'offre sportive pour tous n'en demeure pas moins un enjeu qui est pris en compte.

Ainsi, en parallèle de la modernisation du Centre Omnisports, pour l'accueil du haut et très haut niveau, VICHY COMMUNAUTE avec les communes de Vichy et Bellerive sur Allier, ont défini un

plan de développement des équipements sportifs de la Boucle des Isles, qui a vocation à accueillir dans de très bonnes conditions les clubs de football et rugby de ces communes.

Par ailleurs, à la faveur de l'ambitieux programme de renaturation de la rive gauche du lac d'Allier, une mise en valeur de l'ensemble des équipements ayant vocation à faciliter une pratique d'activités physiques et sportives est engagé et devrait se concrétiser d'ici l'été 2019. Cette valorisation se fait en lien avec le CREPS, dont le pôle médical sportif est expert notamment en matière d'activité physique pour les publics éloignés de cette pratique. Elle s'inscrit aussi dans le cadre de l'implication forte de VICHY COMMUNAUTE dans le programme I-Site porté par l'Université Clermont Auvergne, et plus particulièrement le défi 3 lié à la mobilité personnalisée comme facteur clé de la santé.

Enfin, il convient de rappeler le soutien important de l'agglomération en direction de nombreux clubs sportifs locaux, soit par la mise à disposition d'installations sportives à des conditions avantageuses, soit par le subventionnement à des événements sportifs qu'ils organisent. Ainsi, indirectement, VICHY COMMUNAUTE encourage la pratique sportive en club, en complément des investissements qu'elle porte et qui contribuent à faciliter une activité physique autonome et gratuite.

Le Sport pour tous dans un environnement adapté est un axe prioritaire des investissements.

4-4 – Renforcer l'accessibilité des équipements communautaires

La loi 2005/102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances et la participation des personnes handicapées » apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes en situation de handicap.

En 2018, les bâtiments ayant fait (ou faisant, certains étant encore en travaux globalement), l'objet de travaux de mise en accessibilité sont :

- Maison Passive à Arronnes
- MSAP au Mayet-de-Montagne
- Locaux de la Croix Rouge à la ZA Croix St-Martin à Vichy
- Vestiaires Nord au COS : réfection des douches et vestiaires.

L'ensemble de ces interventions approche un total de 110 000 € TTC (Rq : pour les deux 1ers sites il faut tenir compte que le coût de l'accessibilité est en parti compris dans le reste des travaux...).

Il reste encore deux bâtiments de Vichy Communauté à aménager: les annexes universitaires Lyautey et Célestins, dont la programmation est bien prévue avec les Agendas d'Accessibilité Ad'Ap.

Se rajoutent les bâtiments transférés par les communes dans le cadre des mutualisations : il s'agit surtout de bâtiments sportifs du Centre Omnisports. Les agendas sont définis, les programmations établies et les préparations budgétaires tiennent compte de ces transferts. Donc là aussi, l'agglomération tient les délais annoncés. Il est toutefois possible, compte tenu de la Programmation prévisionnelle d'Investissement pour les équipements sportifs, que certains bâtiments qui connaîtront une rénovation lourde ne soient pas traités immédiatement (afin de ne pas faire et défaire et gaspiller l'argent public).

Le plus problématique concerne le patrimoine de l'ancienne CC Montagne Bourbonnaise et SMAT. Il n'y a pas d'Ad'AP, le patrimoine est encore mal connu, mais les programmations se font suivant les projets annoncés, ce qui permet de prendre en compte l'accessibilité sans prendre trop de retard.

5- LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'ENJEU

Le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) a remis le 8 octobre 2018, son rapport spécial sur l'application de l'accord de Paris (COP 21). Qui s'étonnera des conclusions pourtant issues d'un scénario le plus favorable transmis aux décideurs ? Elles rejoignent les alertes lancées ces derniers mois par le milieu scientifique et les ONG environnementales quant à la baisse de biodiversité, aux pollutions qui progressent et à la qualité de l'air qui est devenue l'une des premières préoccupations des Français. Elles mettent en garde contre l'emballement de phénomènes extrêmes, lié aux interactions entre différents facteurs, provoqué par un demi degré de réchauffement supplémentaire (au-delà des + 1,5 °). C'est une certitude : le climat se réchauffe, la disparition de la biodiversité s'accroît et les effets de seuils entraîneront des catastrophes humaines. Le pic d'émission du CO₂ (gaz à effet de serre le plus présent dans l'atmosphère...) devrait être atteint en 2020 selon le scénario le plus favorable du GIEC pour ne pas dépasser les 2° de hausse de température d'ici 2100 !...

Dans ce contexte et particulièrement ces dernières années, des régions, des départements, de grandes agglomérations se sont emparés des objectifs de réduction des GES, dans un cadre législatif favorable, notamment de Transition énergétique (**loi n° 2015-992 du 17 août 2015**) qui fixe une trajectoire, autour des grands objectifs de réduction des émissions de GES (divisées par 4 à l'horizon 2050) et d'économie bas carbone, mais aussi de Biodiversité (**loi n° 2016-1087 du 8 août 2016**) qui prévoit des dispositions pour le développement des trames vertes et bleues pour lutter contre le réchauffement climatique.

Des initiatives émergent aussi de territoires de taille plus modeste qui inventent des solutions, expérimentent des projets et réorientent leur action ; ces territoires tels que les intercommunalités ont leur rôle à jouer en développant leur propre stratégie de lutte contre le réchauffement climatique et d'adaptation au changement.

LA PRISE EN COMPTE PAR VICHY COMMUNAUTE

Rappel : loi de Transition énergétique

La loi de Transition énergétique promulguée le 18 août 2015, fixe les objectifs suivants :

- une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030 et de diviser par 4 ces GES en 2050 (facteur 4)
- une réduction de 20% de la consommation d'énergie d'ici 2030 et de moitié à l'horizon 2050 (par rapport à 2012)
- une réduction de 30 % de la consommation d'énergies fossiles en 2030 (par rapport à 2012) et parallèlement une augmentation progressive à 23% puis à 32% en 2030 de la part des énergies renouvelable dans la consommation finale brute
- une baisse de la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ;

La loi prévoit également une contribution à la réduction de la pollution atmosphérique, d'encourager le développement des réseaux de chaleur et de froid en multipliant par 5 la quantité de chaleur renouvelable et de récupération, à l'horizon 2030, d'accentuer la rénovation thermique des bâtiments en faveur des ménages aux revenus modestes, d'atteindre l'autonomie énergétique des départements d'Outre-Mer d'ici à 2050...

5-1- Efficacité énergétique

La politique qui est engagée en matière d'efficacité énergétique et d'optimisation de gestion concerne désormais l'ensemble des sites de l'agglomération et vient en soutien aux communes comme l'a illustré l'Opération Cocon d'isolation de bâtiments publics. L'opération s'est terminée en mai 2018 par les 85 diagnostics de systèmes de chauffage et d'eau sanitaire.

L'objectif était double :

- Amélioration de la connaissance du patrimoine des communes et de leur potentielle réduction des coûts de fonctionnement,
- Pour Vichy Communauté, estimation de la pertinence d'une mutualisation de chantiers de rénovation des chaufferies des communes.

Pour l'ensemble de l'opération, Vichy Communauté a reçu le Grand Prix de La Revue des Collectivités Locales en décembre 2017 (*rappel : 21 communes sur 38, 131 bâtiments diagnostiqués, 84 bâtiments isolés, soit 18 223m² au total*).

5-2- Mobiliser les ressources d'énergie renouvelable

La production d'énergie renouvelable actuelle sur le territoire est estimée à 310 GWh/an, soit environ 17% des consommations du territoire. Cette production repose pour plus de moitié sur le bois énergie, mobilisé principalement pour le chauffage individuel, mais également dans les chaudières collectives et le réseau de chaleur du Mayet de Montagne.

Les éoliennes du territoire représentent 18% de la production et le barrage de St Clément, sur la Besbre, 10%. Les énergies solaires (photovoltaïque et thermique) ne représentent que 2% de la production actuelle mais suivent une croissance soutenue. La production photovoltaïque a été multipliée par 2,8 en 4 ans. (Rapport TEPos, Explicit, 2017)

Le territoire de Vichy Communauté dispose de nombreux atouts en matière de développement des énergies renouvelables. Le potentiel total de développement identifié est de 1 400 GWh/an soit les $\frac{3}{4}$ des consommations énergétiques actuelles du territoire.

Ce potentiel repose à près de 80% sur de la production électrique, et 20% sur de la production d'énergie thermique.

Les potentiels renouvelables du territoire s'articulent ainsi : l'énergie solaire (thermique ou électrique) représente le premier potentiel, suivi par le potentiel éolien, le bois-énergie, et enfin l'énergie hydraulique.

Vichy Communauté élabore un outil stratégique adapté pour la gestion de ses projets : une société d'économie mixte. Aussi, Vichy Communauté s'investit dans le développement de chaque potentiel d'énergie renouvelable.

- Energie solaire

Développement d'un cadastre solaire à disposition de tous les administrés pour estimer le potentiel de leur toiture et être mis en contact avec des prestataires certifiés

Finalisation du projet des ombrières photovoltaïque en autoconsommation au stade Aquatique de Bellerive et début des travaux

Accompagnement du projet citoyen Com.TOIT, pour le développement de l'énergie aux mains des citoyens.

- Energie Eolienne

Organisation d'une visite de sensibilisation sur le parc éolien de St Nicolas des Biefs

Accompagnement de communes du territoire sur un projet éolien en lien avec les développeurs

- Bois-Energie

Lancement d'une étude avec Vivier bois sur les axes suivants :

- Axe 1 : montée en compétence des acteurs de la filière du bâtiment
- Axe 2 : structurer l'offre de la ressource « bois énergie »
- Axe 3 : favoriser l'émergence d'un groupe projet

- Hydraulique

- Biogaz

Co-développement d'un méthaniseur territorial au sein de la SAS SudAllierBioMetha

- Réseau de chaleur :

Etude de création et d'interconnexion des réseaux de chaleur sur les communes Vichy/Cusset/Bellerive.

En novembre 2018, le service Communication édite le premier numéro spécial consacré à la transition énergétique du territoire à destination de l'ensemble des foyers et commerces ; ce numéro a également été envoyé dans le réseau des relations de presse à l'échelle nationale.

5-3- Face à la précarité énergétique, agir avec la Maison de l'habitat

La Maison de l'Habitat œuvre auprès des communes et accueille la population. Elle rassemble le service Habitat de Vichy Communauté, les bureaux de l'Agence Départementale d'Informations sur le Logement (ADIL03-Antenne Vichy), du Cabinet d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE03-Antenne Vichy), et du Syndicat Départemental de l'Energie (SDE-Antenne Vichy).

Le plan climat national fixe l'objectif de diminuer de 38% les consommations énergétiques des bâtiments à l'horizon 2020 : cet objectif ambitieux repose sur des moyens complémentaires pour

informer et mobiliser les propriétaires sur les travaux à faire, les techniques efficaces et les outils de financement ou de subventions existants.

Vichy Communauté a créé en 2018 la première plateforme de rénovation énergétique (PTRE) afin de soutenir la qualité de l'offre de logement sur un territoire au parc immobilier ancien, datant pour un tiers d'avant-guerre et premier consommateur d'énergie.

Ce nouveau service d'aide à la rénovation complète les mesures déployées dans le cadre de deux OPAH qu'elle anime en régie depuis cinq ans. Elle est membre du réseau



La PTRE est un service public gratuit qui vise à soutenir tous les propriétaires des 39 communes de Vichy Communauté en leur apportant un accompagnement personnalisé dans leurs démarches de rénovation énergétique.

A noter que l'accès à cette aide n'est pas soumis à un plafond de revenus

DETAIL DE L'ACCOMPAGNEMENT



Outre l'appui apporté aux particuliers, la Plateforme vient soutenir l'activité locale du secteur du bâtiment par une simplification des démarches et une identification par le grand public des acteurs de qualité.

Le développement d'un service en ligne est actuellement en cours de finalisation et sera accessible depuis le site de Vichy Communauté. Les propriétaires auront la possibilité de réaliser un autodiagnostic de façon ludique pour avoir une première vision de la situation de leur logement.

Parce que chaque logement est différent et que son utilisation n'est pas la même que celle du voisin mais aussi que nous sommes tous confronté à des problématique spécifiques, la PTRE Vichy Communauté propose de vous guider pour ne plus se perdre dans les méandres administratifs, techniques et financiers.

Soutien financier de la plateforme Vichy Communauté :



5-4- Sensibiliser et impliquer les habitants

Le service Transition Energétique a mené une série d'animations à destination du grand public et du public scolaire sur l'année 2018-2019 :

- Assises Citoyennes de l'Énergie – du 7 au 9 juin 2018
- Concours Mon Territoire à Énergie Positive

- Interventions auprès de 10 établissements en classes dans les écoles primaires du territoire sur l'énergie et les éco-gestes
- Interventions ponctuelles au Grand Marché de Vichy : distribution d'ampoules LED, sensibilisation aux éco-matériaux...

UNE ACTION COMMUNAUTAIRE A DEPLOYER

Le succès d'une démarche de développement durable repose sur une gouvernance adaptée (compétences internes et externes), avec la volonté et les moyens adaptés de s'approprier les solutions (savoir-faire, formation, exemplarité d'autres territoires...). Chacun doit pouvoir évaluer les progrès réalisés :

- définition des besoins en associant les acteurs (usagers, riverains, citoyens, partenaires...)
- achat responsable
- maîtrise de l'énergie et respect de l'environnement (choix des matériaux et fournitures, compétences des équipes de travaux, suivi des chantiers...)
- partage de bonnes pratiques (gagner en compétence et changer durablement les comportements).

Au-delà des expériences conduites autour de certains projets transversaux ou en matière de commande publique, VICHY COMMUNAUTE, territoire à énergie positive en convention avec l'ADEME depuis 2018, a désormais la responsabilité de déployer une démarche de développement durable cohérente à travers l'ensemble de ses services : fonctionnels et opérationnels. Pour cela l'ensemble des services devra définir un certain nombre d'indicateurs d'évaluation de leur action...

CONCLUSION

La dépense énergétique de Vichy Communauté s'élevait à 240 M d'euros, dont 90% en énergie fossile en 2017 ! Comment *substituer* aux énergies fossiles l'usage des renouvelables sans commencer par réduire ? Et comment *réduire par deux* la consommation énergétique du territoire ?...

En 2018, Vichy Communauté Territoire à Energie Positive a poursuivi ses actions de sensibilisation de la population : réduire sa consommation énergétique et réemployer avant de jeter, s'impliquer à travers une centrale citoyenne de production d'électricité solaire, intervenir auprès des enfants aussi bien en matière énergétique qu'environnementale avec trois espaces naturels sensibles et le déploiement d'un programme d'animations... Egalement des équipements portés par l'agglomération, intègrent dès leur conception une approche globale des besoins : l'aménagement de la boucle des Isles en rive gauche de l'Allier et l'attractivité du cœur urbain, celui de la voie verte pour le cyclotourisme régional et national, en lien avec le schéma cyclable du territoire, la mobilité électrique (50% des usagers des bus urbains) avec les modes doux, l'actuel chantier du photovoltaïque au stade aquatique

en autoconsommation, la perspective d'un futur réseau de chaleur de cœur urbain ou la maison passive des Jardins de Cocagne...

Au-delà de son autonomie énergétique et de la préservation de son patrimoine, Vichy Communauté devra maintenant traduire la séquence « *Eviter, réduire et compenser* » dans sa commande publique, à travers ses cahiers des charges. Cela doit devenir une culture d'entreprise au sein de la collectivité, le fil conducteur du développement « *soutenable* » qui seul limitera la perte de biodiversité et donc les effets sur le réchauffement climatique. Une démarche globale telle que le projet alimentaire territorial peut y contribuer par l'approvisionnement local, en encourageant les nouveaux modes de production agricole car l'agriculture reste un secteur fortement impactant avec celui de la mobilité. Les circuits alimentaires de proximité sont un levier pour changer nos pratiques de consommation (achat responsable, énergie non consommée) et notre rapport au jetable, au-delà du seul gaspillage alimentaire.

C'est un vaste chantier qui s'ouvre à l'horizon 2050 : les ressources naturelles étant limitées, leurs usages multiples comme par exemple, besoins énergétiques (en énergies renouvelables), alimentaires (circuits-courts), de loisirs (attractivité touristique) ou encore de santé (qualité de l'air, de l'eau) ne cessent de s'accroître. Le développement local et l'aménagement seraient peu soutenables si les pouvoirs publics ne prêtent pas l'attention suffisante pour *éviter* chaque fois que possible et réduire les consommations concurrentielles au sein du territoire voire entre territoires voisins... La collectivité doit rechercher la complémentarité des usages et étudier des solutions qui renforcent une économie circulaire.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 4 A/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER
2019 DEVELOPPEMENT DURABLE - RAPPORT 2018

.....
Date de décision: 28/02/2019

Date de réception de l'accusé 07/03/2019
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 28FEV2019_4A

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190228-28FEV2019_4A-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 4A.pdf (99_DE-003-200071363-20190228-28FEV2019_4A-DE-
1-1_1.pdf)